

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 137-25 C

Objet : RS - Approbation du règlement d'exploitation du service de transport à la demande

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévisse - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffent à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmis - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 137-25 C

objet **RS - Approbation du règlement d'exploitation du service de transport à la demande**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de service public avec la société Transdev portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Dans le cadre de ce contrat, le service de transport à la demande a été fortement amélioré, notamment avec la mise en place, depuis le 5 mai 2025, du nouveau service nommé « Flexi », fonctionnant toute l'année du lundi au samedi de 7h à 19h (de 6h à 19h30 dans le secteur des Bauges) et qui permet aux usagers de réserver un transport jusqu'à 1 heure avant leur déplacement.

La gamme tarifaire (abonnement, titre unitaire...) du réseau de bus Synchro Mobilités s'applique à ce service.

A partir du 1^{er} septembre 2025, ce dispositif connaîtra une évolution supplémentaire puisque les employés résidant dans la commune de La Motte-Servolex, ainsi que dans les quartiers des Hauts-de-Chambéry et du Biollay souhaitant se rendre au parc d'activités économiques de Bissy/Erier, bénéficieront d'une solution de transport à la demande avant 5h00 et après 21h15, afin de mieux répondre à leurs besoins de mobilité en dehors des horaires habituels de travail.

Il est proposé d'approuver le nouveau règlement d'exploitation des services de transport à la demande tenant compte des évolutions des services de transport à la demande (réservation, annulation...).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 175-24 C du Conseil communautaire du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 177-18 C du Conseil communautaire du 25 octobre 2018 approuvant le règlement d'exploitation du service de transport à la demande,

Vu l'avis de la commission mobilité du 17 juin 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le règlement d'exploitation des services de transport à la demande.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

137-25 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du règlement d'exploitation du service de transport à la demande

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 7 - Transports

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) : règlement TAD

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33916H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33916H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025